



5e édition
ECO-REGATE®
27 mai 2023
Marseille

Toutes et tous
**Concerné·e·s
Responsables
Passionné·e·s**

Engageons-nous pour une
compétition et une plaisance
durable.



Marraine 2023

Lili Sebesi
Finaliste olympique en voile
Engagée pour construire collectivement
une pratique durable de la voile sous
toute ses formes.



Inscription & détails

www.v2e.eu

L'éco-régate 2023 est organisée avec



1

AVIS DE COURSE

ÉCO-RÉGATE DES VOILES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT Cinquième édition

Grade : 5C

Samedi 27 mai 2023 (report possible au 28 selon météo)

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE**
34 bd Charles Livon 13007 MARSEILLE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

0. PRÉAMBULE :

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 Les règles de course Osiris habitables 2023.

Concernant le classement, il sera effectué selon les règles de l'éco-rating V2E prenant en compte la performance environnementale des bateaux et de l'équipage (Cf annexes 2 & 3) en sus de leur performance sportive.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

Les annexes aux instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

Elles seront également disponibles sur page internet de la régate <https://www.unm1882.fr/v2e-2023> ainsi que sur le groupe de messagerie électronique « Eco Régate V2E »

3. COMMUNICATION

- 3.1 Un moyen électronique permettant l'échange de données numériques ainsi que l'utilisation d'une application de messagerie électronique (probablement Telegram) est obligatoire.
- 3.2 Avant la clôture des confirmations d'inscription toutes les informations officielles seront publiées sur la page internet de l'éco-régate : <https://www.unm1882.fr/v2e-2023>
- 3.3 Après la clôture des confirmations d'inscription toutes les informations officielles seront publiées sur le groupe de messagerie électronique « Tableau Officiel V2E » qui sera le tableau officiel. Il est de la responsabilité des skippers et équipiers de rejoindre ce groupe de messagerie.
- 3.4 [DP] [NP] À partir du premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la dernière course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou écrites qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme C E ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologable au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu par leurs règles de classe. Quand ils ne sont pas régis par une classe, ils devront disposer de l'armement de sécurité pour la zone de navigation côtière de la Division 240,
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.
- 4.2 Tous les bateaux :
 - du système à handicap Osiris Habitable (HN)
- 4.3 **Documents exigibles à l'inscription**
(à faire parvenir par mail à secretariat@unm1882.fr)
 - 4.3.1 a. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « Pratiquant » ou « compétition » valide.
 - Soit une licence temporaire.
b. Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide. En l'absence de ce certificat le coefficient sera pris dans les tables de la jauge sans contestation possible.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - 4.3.3 Le skipper de chaque équipage doit retourner la charte éco-régate signée ainsi que le questionnaire éco-rating dûment complété le plus rapidement possible à : contact@v2e.eu
 - 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur :
<https://www.unm1882.fr/v2e-2023>

5. DROITS A PAYER : voir sur le site de V2E : www.v2e.eu

6. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arburer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. N/A

8. PROGRAMME

8.0 sans objet

8.1 Confirmation d'inscription :

- Après 100% du règlement selon la facture émise par l'association V2E.
- Sur le site de l'UNM le vendredi 26/05 de 14 à 19 heures. La présence d'une seule personne par bateau est suffisante pour la récupération de la dotation.

8.2 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

8.3 Jours de course :

Samedi 27/05/23	Briefing skippers à 9h30 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes
OU Dimanche 28/05/23	Briefing skippers à 9h30 & par VHF (72) ; Signal d'avertissement à 11h00	Toutes classes

8.4 Dernier jour de la régate :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H.

8.5 Festivités :

Samedi 27 ou dimanche 28 mai 2023 à 18 H à l'UNM : animations à terre. Remise des prix suivie d'un apéritif dinatoire.

9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide, en son absence le rating sera pris dans la table officielle de la jauge OSIRIS.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

10. N/A

12. PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type : côtiers.

12.2 Emplacement de la zone de course :
Rade Nord de Marseille :

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- (b) Quand cinq courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ; le classement final prendra également en compte un éco-rating.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un guidon UNM et seront être déclarés lors de la confirmation d'inscription.

16. N/A

17. PLACE AU PORT

Les bateaux qui en font la demande lors de leur inscription pourront être hébergés gratuitement du jeudi 25/05 au dimanche soir par l'UNM dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact **avant le jeudi 18 mai à 18 heures** avec le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19. PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de l'UNM par e-mail à secretariat@unm1882.fr

23. GESTION DES DÉCHETS

Les skippers et tous les membres d'équipage se doivent d'avoir en toutes circonstances un comportement écoresponsable. Aucun déchet ne doit être rejeté en mer. Les déchets doivent être ramenés à terre et évacués dans les conteneurs de tri sélectifs qui leur correspondent.

N'oubliez pas que la durée de biodégradabilité des déchets en mer va de quelques semaines à quelques siècles.

ANNEXE 1

PRESCRIPTIONS FEDERALES FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.fvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@fvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.fvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



ANNEXE 2

CHARTE ÉCO-RÉGATE

Eco-régate 2023

INFORMATION AUX EQUIPAGES

« Tous les témoignages convergent vers un changement nécessaire et urgent de la voile vers une pratique porteuse d'avenir et à impact positif ».

Cette année nous prenons un tournant important dans l'organisation de notre éco-régate® :

- - le skipper de chaque équipage signe la Charte Eco-régate® ci-dessous ;
- - le classement sera proclamé ; et la remise des prix se fera, selon l'éco-rating V2E¹ dont les grands principes sont publiés en annexe de ladite Charte.

¹ Le classement selon le seul critère sportif sera disponible.

Les Voiles de l'Energie et de l'Environnement®

CHARTE ECO-REGATE®

La présente Charte est le fruit d'un travail commun entre l'Association Les Voiles de l'Energie et de l'Environnement et l'ONG Green Cross depuis 2018 ; elle est expérimentée lors de chaque édition des éco-régates® organisées par V2E.

L'association V2E est en relation avec diverses organisations et institutions tel que, la FFV, le PN des Calanques et la Fondation de la Mer pour enrichir et essaimer les orientations de la présente Charte.

En adoptant et en signant la présente Charte, l'Organisateur bénéficie du label Eco-régate® pour la régate qu'il organise, et peut le valoriser selon les termes de son partenariat avec V2E.

En s'inscrivant et en signant la présente Charte, chaque équipage, chaque équipier, s'engage à aller dans le sens de ses orientations.

Organisation :

L'Organisateur de l'éco-régate®, ci-après l'Organisateur, sollicitera ses prestataires et fournisseurs afin qu'ils réduisent l'empreinte environnementale de leurs prestations et fournitures au strict minimum. Une attention particulière sera accordée à l'empreinte carbone, mais les empreintes déchets, eau, énergie et biodiversité en relation avec les Objectifs de Développement Durable² seront également analysées.

L'Organisateur vise progressivement un objectif 0 déchet, en particulier en limitant prioritairement la production de déchets évitables, puis ceux non recyclables, puis ceux non valorisables.

L'Organisateur s'engage également à favoriser l'approvisionnement en produits issus de matières et matériaux bio, renouvelables et en circuits courts.

L'Organisateur référencera des hébergements éco-friendly pour les équipages qui en aurait besoin. L'Organisateur mettra en place un lieu de stationnement sécurisé des vélos et trottinettes.

L'association V2E a mis au point, en partenariat avec le Massilia Défi Voile³, un éco-calculateur afin de permettre d'inter-comparer les performances environnementales des équipages et des bateaux ; il permet de classer les bateaux selon un éco-rating incitatif. L'Organisateur classera les bateaux participant à cette éco-régate selon cet éco-rating⁴.

Pour les régates, l'Organisateur s'engage à prévoir plusieurs éco-parcours dans les parcours proposés ; ces parcours permettront de limiter le nombre de bouées mouillées ainsi que les déplacements motorisés. Bien entendu ce sont les conditions météo et la recherche d'une sécurité maximum qui dicteront au Cté de course le choix du parcours pour chaque manche.

L'Organisateur mettra en place un espace Environnement sur le lieu d'accueil de l'éco-régate® : là il présentera notamment des pistes pour la construction, la gestion et le recyclage des bateaux, pour les produits d'entretien écologiques, pour une juste utilisation de l'eau, pour favoriser le réemploi et l'économie du partage ... ; il y proposera également un espace d'expression pour les associations de protection de l'environnement marin.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

³ Club de Voile de l'Ecole Centrale Méditerranée

⁴ Grands principes de l'éco-rating sont exposés en annexe

L'Organisateur tentera de calculer l'empreinte carbone de l'éco-régate®, estimera les empreintes eau, énergie et biodiversité, et établira un plan d'actions pour les réduire et ou les compenser, en lien avec les participants et ses prestataires.

A la demande de l'Organisateur, l'association V2E peut lui proposer plusieurs actions, non exhaustives, pour répondre à ces engagements.

Transports :

Les participants aux éco-régates® s'engagent à une utilisation minimisée de l'énergie fossile, et à la meilleure utilisation possible d'énergie humaine, d'enthousiasme, et de bonne humeur.

Les équipages et les partenaires des éco-régates® feront leurs meilleurs efforts pour se rendre dans la ville d'accueil de l'éco-régate par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer le train à l'avion, le co-voiturage à la voiture individuelle.

Une fois dans la ville les équipages et les partenaires chercheront à se rendre sur le village des équipiers par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer les déplacements doux (vélo, à pied) aux autres ; préférer les transports en commun à la voiture ; préférer le co-voiturage à la voiture individuelle ; préférer la voiture électrique à la voiture thermique.... etc ...

Sauf nécessité, les équipages, et l'Organisateur, s'engagent à mettre en marche les moteurs des bateaux le plus tard possible, à les couper dès que possible (hormis dans le périmètre du Vieux Port où la navigation à voile est interdite), et à éviter toute utilisation du moteur non indispensable à la mobilité et à la sécurité de l'embarcation.

Dans la mesure du possible l'Organisateur cherchera à mettre en place des motorisations propres pour les bateaux-jury de la régate (Comité, Bouée ...).

Déchets et ressources :

L'Organisateur mettra en place des conteneurs de tri sélectif dans le village des équipiers. Pour les matériaux spéciaux (ex. les mégots ; cordages ...) des partenariats de valorisation seront recherchés.

Les équipières et équipiers s'engagent, dès leur arrivée sur le site de l'éco-régate®, à marquer individuellement et conserver leur verre, à éviter le gaspillage alimentaire et à minimiser leur empreinte en eau.

Les équipages s'engagent à ne rien jeter en mer.

L'utilisation du plastique sera réservée aux usages sans autre solution. Les contenants réutilisables seront préférés aux emballages jetables.

Les équipages préféreront les gourdes individuelles aux bouteilles plastiques, les bidons d'eau aux bouteilles, les crèmes solaires à partager aux tubes individuels. Plus généralement il est recommandé de mettre en commun au sein de l'équipage toutes les ressources qui peuvent l'être.

Les équipages seront invités à collecter les déchets qu'ils croisent en mer, avant les départs et après les arrivées. Les organisateurs se réservent le droit de valoriser cette pratique, par des modalités qu'ils laissent à discrétion.

Durant la durée des V2E, les équipages s'engagent à utiliser les dispositifs appropriés pour la collecte des eaux noires et des eaux grises, et à s'abstenir de tout rejet d'eaux propres ou souillées en mer.

Sauf besoin impérieux, les équipages s'engagent à laver, en cas de nécessité, le bateau par un recours prioritaire au seau et à l'éponge, et à s'abstenir de tout lavage à grande eau ou arrosage.

Dans le même esprit, les équipages s'engagent à privilégier la publicité durable, en affichant leur marque sur du textile réutilisable (pavillons, drapeaux, cagnards, dossards ...) plutôt qu'avec des adhésifs jetables sur les coques, les espars et les voiles.

Chaque équipage désignera un-e éco-référent-e qui sera l'interlocuteur-trice de l'Organisateur sur les sujets environnementaux.

ANNEXE ECO-RATING[©]

« A terme c'est la notion même de performance qui est interrogée : « La performance sportive en régate est l'action qui optimise le rapport entre capacités d'un individu (ou d'un groupe d'individus), tâche sportive à accomplir et ressources naturelles disponibles »⁵

L'éco-rating[©] va permettre, après la régate, de classer les bateaux en fonction de leur performance sportive pour 50% et en fonction de leur performance environnementale pour 50%.

La performance environnementale est calculée en cumulant plusieurs dimensions :

- la performance environnementale des matériaux de construction de la coque et des voiles : elle est calculée par V2E selon les impacts environnementaux des différents matériaux tels que décrits dans plusieurs référentiels internationaux (coque bois mieux que coque plastique mieux que coque carbone ... ; voile dacron mieux que voile mylar mieux que voile carbone ... pour les voiles) ;
- la performance environnementale des anti-foulings utilisés (sans antifouling mieux que matrice dure mieux que érodable,) ;
- la performance environnementale de la gestion de l'énergie à bord des bateaux elle est calculée par V2E selon les impacts environnementaux des différents modes de production d'énergie à bord (solaire mieux que PAC mieux que éoliennes mieux que hydrogénérateur mieux que moteur ...) tels que décrits dans plusieurs référentiels internationaux ;
- la gestion des déchets, solides et liquides, à bord : sur déclaratif des équipages ;
- la performance environnementale des transports utilisés par l'équipage pour se rendre sur le lieu de la régate : sur déclaratif des équipages puis calculs selon scores carbone de l'ADEME.

En outre nous y avons ajouté une dimension sociétale : la parité femmes/hommes au sein de l'équipage et le nombre de jeunes (15/29 ans) à bord (sur déclaratif de l'équipage).

⁵Véronique BILLAT – chercheuse de renommée mondiale en physiologie du sport.

ANNEXE 3

Questionnaire Eco-Rating

« Tous les témoignages convergent vers un changement nécessaire et urgent de la voile vers une pratique porteuse d'avenir et à impact positif ».

Ce document va servir aux organisateurs à attribuer des bonifications aux concurrents selon leur impact environnemental et social.

Ce travail est mené dans le cadre d'une coopération entre V2E et le Massilia Défi Voile (Club de voile de l'Ecole Centrale de Marseille).

« A terme c'est la notion même de performance qui est interrogée : La performance sportive en régate est l'action qui optimise le rapport entre capacités d'un individu (ou d'un groupe), tâche sportive à accomplir et ressources naturelles disponibles »

Véronique BILLAT – chercheuse de renommée en physiologie du sport.

Cet éco-rating va permettre, après la régate, de classer les bateaux en fonction de leurs performances sportive et socio-écologique.

La performance socio - écologique est calculée en prenant en compte plusieurs dimensions :

- Les matériaux de construction de la coque et des voiles ;
- L'antifouling utilisé ;
- La gestion de l'énergie à bord des bateaux ;
- La gestion des déchets, solides et liquides, à bord ;
- Les transports utilisés par l'équipage pour se rendre sur le lieu de la régate ;
- La parité hommes/femmes au sein de l'équipage
- L'équilibre de la moyenne d'âge

D'avance **un grand MERCI** pour votre contribution.

Nom de l'équipage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Caractéristiques du bateau

Marque et modèle : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Matériaux de la coque : Choisissez un élément.

Matériaux de la voile : Choisissez un élément.

Type d'antifouling : Choisissez un élément.

Production électrique à bord

Si plusieurs cases sont cochées, merci d'indiquer le pourcentage d'utilisation de chaque technique.

- Aucune
- Eoliennes Pourcentage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
- Panneau solaire Pourcentage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
- Pile à combustible Pourcentage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
- Hydrogénérateur Pourcentage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %
- Moteur /Alternateur Pourcentage : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. %

Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Vie à bord

- Gourdes individuelles
- Bouteilles plastiques jetables
- Récipients lavables
- Emballages jetables en carton
- Emballages jetables en plastique
- Cuve à eaux noires
- Cuve à eaux grises
- Rejets en mer
- Tri sélectif à bord

Aspect supplémentaire dont la prise en compte est pertinente ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Equipage

Nombre d'hommes à bord : Choisissez un élément.

Nombre de femmes à bord : Choisissez un élément.

Nombre d'équipiers non genreés : Choisissez un élément.

Nombre de personnes âgées de 29 ans ou moins : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Moyens de déplacement*

***Il s'agit du moyen de déplacement sur le trajet du lieu d'hébergement au lieu de la régate, pendant la durée de la régate**

Moyen principal de déplacement de l'équipier 1 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 2 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 3 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 4 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 5 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 6 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 7 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 8 : Choisissez un élément.

Moyen principal de déplacement de l'équipier 9 : Choisissez un élément.